L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.
Imprimé par J. Bayon.
PARAISSANT PENDANT LA PUBLICATION DURANT L'ETE, MARDI, JEUDI ET SAMEDI.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 9 SEPTEMBRE 1837.

☞ La personne chargée de la partie commerciale de notre feuille étant malade, nous ne pouvons publier aujourd'hui la revue du marché de la semaine. Nous n'avons pas appris qu'il y ait eu de changemens remarquables dans le prix des denrées, les affaires se trouvant maintenant en suspens, ou du moins on ne traite que pour les besoins de la consommation.

Hier soir à 9 heures, la malle expresse n'était pas encore à la poste.

Le feu a éclaté hier soir à 8 heures, dans la grande maison à l'encoignure des rues du Quartier et Levée. Sans les prompts secours des pompiers, tout le bloc d'édifices dont cette maison fait partie, aurait été la proie des flammes.

CORRESPONDANCE PARISIENNE.

Nous venons de recevoir notre correspondance parisienne dont nous donnons communication à nos lecteurs, pour lesquels sans doute elle sera aussi intéressante qu'elle nous l'a paru. Il est fâcheux qu'une inexactitude, dont nous ne pouvons nous rendre raison, ait laissé jusqu'à présent nos sacrifices infructueux, et que les premières lettres du correspondant que nous avons envoyé en France, se soient trouvées en retard; mais nos réclamations envers notre correspondant de New York, nous laissent espérer que nous recevrons incessamment ces lettres arriérées, et que celles que nous attendons par la suite n'éprouveront pas les mêmes obstacles. Cette correspondance nous permettra de donner à nos lecteurs une série de faits des plus intéressants, et la plupart du temps négligés par les gazetiers; et ce qui ne peut manquer de donner à notre journal, un intérêt tout particulier, c'est que le choix de ces matériaux se trouve confié à un écrivain que sa connaissance parfaite de notre pays met à même d'en consulter le goût.

Il existe une ordonnance de police, qui n'accorde qu'un tiers de la banquette et de la rue aux constructeurs; nous appellerons en conséquence l'attention du commissaire de police sur cette partie de la rue de Chartres entre St. Louis et Conti.

Les dernières nouvelles que nous recevons de l'ouest nous apprennent que la rivière de l'Ohio était suffisamment haute pour favoriser toute espèce de navigation. Les petits bateaux à vapeur pouvaient se rendre à Pittsburgh; et ceux de seconde classe jusqu'à Wheeling. Nous devons nous attendre en conséquence à recevoir des produits que la baisse de cette rivière rendait si rares à la Nouvelle Orléans.

Sur la situation présente des affaires.

On s'est long temps émerveillé en Europe de la prospérité des Etats-Unis, et les ennemis de nos institutions étaient réduits à en appeler au temps, sur leur solidité. Aussi, dès que nos embarras commerciaux ont été connus, certain parti s'est empressé de les exagérer, et d'attribuer aux vices de ces mêmes institutions ce qui ne devait raisonnablement être considéré que comme le résultat de causes tout-à fait distinctes de notre organisation intérieure. Il est bien vrai que la question des banques tient à des considérations d'administrations, et qu'elle a mis en présence deux opinions bien tranchées; mais le débat de ce grand intérêt est remis au congrès, et les deux partis, si toutes fois on peut dans une démocratie appeler partis ce qui n'est qu'une diversité dans la manière d'envisager les moyens de prospérité publique, les deux partis, disons nous, également attachés à l'ordre de choses actuel, verront dans la décision du congrès un arbitrage amiable et décisif.

Il est question pour les banques d'être ou de ne pas être, et quelque soit leur sort, la liquidation forcée de la plupart d'entr'elles ne donnerait aucune perte, attendu qu'elles sont munies de portefeuilles plus ou moins solides, qui contiennent en grande partie les moyens de satisfaire à tous leurs engagemens dont, au reste, il paraîtrait raisonnable de rendre, si elles ne le sont déjà les directions solidaires, en tant qu'elles auraient excédé démesurément la quotité du papier monnaie, qu'elles étaient autorisées à émettre, le public ne devant subir aucune perte dans la liquidation d'affaires qui donnaient d'immenses bénéfices au partage des quels il n'était pas appelé, quoi qu'ils résultassent évidemment de l'abus de sa confiance.

La stagnation des affaires n'étant due en grande partie qu'à la non circulation du numéraire qui n'est plus en proportion avec les besoins du commerce, mais dont l'existence est avérée, soit dans les caisses publiques, soit dans les caveaux des banques, ce serait une grande erreur que d'en tirer des conclusions désavantageuses à notre commerce, parcequ'il se trouve momentanément entravé dans ses moyens de remises. Le gage des opérations mercantiles ne consiste pas uniquement chez nous dans les espèces; mais il se trouve plus encore dans les richesses du sol, et dans les matières premières qu'en tire l'Europe. Or, sitôt que des mesures générales vont être prises, sitôt que le commerce pourra, sans perdre 20 ou 25 pour cent, faire des remises en France et en Angleterre, le cours des affaires doit se rétablir.

En effet, un excès dans la fabrication avait encombré nos places de produits de l'industrie européenne, de là cette grande facilité à accorder des crédits; cet engorgement dans les débouchés; et, par suite, cette diminution subite dans l'emploi et dans la valeur des matières premières qui ont constitué la crise commerciale. Mais aujourd'hui, cette pléthore industrielle a cessé; partout les marchandises les plus usuelles manquent et haussent de prix; et il est indubitable qu'un élan subit va raviver le commerce.

C'est sur les mesures que va prendre le Congrès que peut se calculer la rapidité du retour de cette prospérité que l'Europe nous enviait, et dont certain parti même nous dénie la réalité. Cependant, comme nous avons affaire à une assemblée véritablement nationale, comme le bien-être des masses passe chez nous avant celui des individus, il est à croire que nous obtiendrons sur la question des banques une solution aussi sage que favorable aux intérêts de tous. Il est présumable cependant, que le parti populaire étant en majorité, le rétablissement du crédit public ne sera pas acheté par des sacrifices écrasans pour le peuple, et que le poids en portera plutôt sur ceux qui ont causé le mal que sur ceux qui en ont souffert. Mais, dans tous les cas, on peut s'attendre à une mesure définitive et satisfaisante, pour l'honneur du nom Américain, dont on s'efforce en vain d'anéantir la considération.

M. Van Buren suivant les données que nous avons insérées jeudi dernier, semble porté à la conciliation; et la proposition qu'on lui prête d'annuller la loi de distribution de l'excédent des fonds publics, pour venir au secours du commerce, annonce des vues toutes bienveillantes en faveur de la prospérité du pays. Il est certain que le général Jackson lui-même avait reconnu l'inopportunité de la répartition des fonds; et il n'est pas surprenant qu'un esprit de l'étendue de celui de notre président, ait embrassé tous les avantages qui peuvent résulter d'une masse de capitaux si considérable remise à la disposition du Congrès. C'est bien l'instant de mettre à profit le résultat d'une administration économe et probe; et de relever notre commerce, au moyen de quelque disposition financière que la richesse nationale permette d'adopter; sans froisser en rien les intérêts actuels du peuple par un surcroit d'impôts. Cette pensée de M. Van Buren indique seul l'homme d'état qui marche d'un pas ferme dans la voie du bien public, mais que n'arrêtent ni antécédens, ni routines. Il va laisser au choix du Congrès le mode le plus convenable de remédier au mal passager, mais profond qui nous afflige; et nous ne doutons pas que son message que nous attendons maintenant chaque jour, ne contienne des vues aussi étendues que lumineuses sur plusieurs questions d'une haute importance, parmi lesquelles, après celle des banques, figurera sans doute notre situation à l'égard du Mexique. Il ne nous est donc guères permis d'émettre des conjectures sur des faits qui sont sur le point d'être mis à découvert par les discussions du Congrès; et nous ne pouvons qu'attendre avec confiance le résultat de discussions dont on suivra toutes les nuances avec anxiété. Il est heureux, du reste, que la raison publique, et la patience des gens qui souffrent, aient permis d'attendre l'époque ordinaire de la réunion de notre législature. La direction donnée par le Congrès à l'affaire générale des banques, servira de guide pour les mesures partielles à prendre pour celles de notre Etat; tandis que les débats qui auront eu lieu à cet égard dans l'assemblée nationale jeteront de grandes lumières sur ceux auxquels pourront se livrer nos législateurs. Leur prudence et leur patriotisme ne permettent pas de douter qu'ils n'aient toujours en vue la grande loi d'union qui doit, particulièrement en ce moment, servir de phare à tous les Etats de la fédération américaine.

Des migrations d'étrangers à la Nouvelle-Orléans.

C'est une coïncidence bien fâcheuse que l'affluence des passagers qui arrivent ici depuis quelque temps. Cette quantité d'émigrans rassurés par cinq années de salubrité n'est pas calculée sur les fatalités de la saison, et leur accumulation est à la fois un motif de crainte à leur égard, et en même temps d'accroissement dans l'intensité du mal. Les cas de fièvre se sont multipliés depuis quelques jours et si l'on considère le chiffre des passagers amenés depuis peu, l'on devra s'alarmer du péril que courent tant d'individus. Il est donc à désirer que tous ceux qui s'offrent à ce fléau, se ... le plus promptement possible ... s'éloignent du foyer d'infection.

Voici les quantités amenées par les embarcations dont nous donnons les noms:

Passagers arrivés du Havre par le navire Caroline,	161
De New York, par le navire Eliza,	86
De St. Louis, par le bateau-à-vapeur Alton	9
Par le bateau à vapeur Bayou Sara,	19
Total	275

☞ Nous avons été priés de rappeler à ... que par un nouvel arrangement le bateau-à-vapeur Lancaster, partira du bout du chemin ... continuera tous les mercredis et samedis immédiatement après l'arrivée des chars de 7 heures. Les mercredis il ira jusqu'à Pascagoula et sera de retour le lendemain au soir. Le samedi il continuera son voyage jusqu'à la Mobile et reviendra le lundi matin.

[illegible] ... ayant une machine à basse pression ... [illegible]

Il n'y a ... bateaux à haute pression.

Le capitaine ... d'expérience comme commandant sur le lac, et il est trop bien connu pour que nous ayons à faire son éloge.

Tom Brown est toujours à bord de ce bateau.

Nous publions dans la partie anglaise de notre feuille une liste que nous croyons utile aux familles des étrangers qui ont succombé dans ces temps derniers et nous engageons à la consulter ceux qu'elle peut intéresser, quant aux noms des décédés le nombre des morts seulement étant dans la partie française. Du montant total de ces décès nous croyons que l'on peut en déduire plus d'un tiers comme n'ayant pas été occasionnés par la fièvre jaune.

Dans les deux anciens cimetières Catholiques:		
En juillet	39	
août	48	—total 87
Dans le cimetière du Bayou:		
En juillet	132	
août	219	—total 351
Envoyés de l'Hôpital de Charité:		
En juillet	51	
août	160	—total 211
Envoyés par la Corporation:		
En août	7	
Dans le cimetière Protestant:		
En juillet	17	
août	29	—total 46
Dans la ville de Lafayette:		
En juillet	7	
août	12	—total 19
Grand total		721

MEXIQUE.

Dans notre article de samedi dernier sur le Mexique, nous avons donné une idée du raisonnement *profond* du journal du gouvernement; et l'on a pu voir quelle illusion on se faisait, en ce pays là, sur notre situation. A les entendre, nous ne serions qu'un composé de hordes, comme celles des Arabes; nous n'aurions pas plus de liens solides entre nos Etats que ces peuples nomades, et nous serions à la veille de voir se disloquer ce grand corps dont la puissance et les richesses *exagérées*, sont appréciées d'après la nouvelle façon de voir du Diario! Mais, si nous avons égayé nos lecteurs par des opinions si étranges; nous nous sommes réservé de les réjouir de nouveau, par des forfanteries tout aussi ridicules. Le plan de campagne des *Diaristes* est en effet très amusant; où, sans parler des localités sur lesquelles ils insistent beaucoup pour la défense; sans avoir égard à l'enthousiasme que doit exciter, disent-ils, une guerre toute nationale, comme si la guerre du Texas par Santa Anna n'eût pas été aussi une guerre nationale, nous allons bien étonner nos marins par la menace qui s'adresse à eux. "Nos côtes, sur le "golfe du Mexique, sont naturellement défendues par "les barres qui ne donnent entrée qu'à de petits bâti"mens, et par conséquent présentent des difficultés in"finies, au débarquement. Une *distribution* de prames, "tirant peu d'eau, et armées de grosse artillerie; et "quelques partis de cavalerie parcourant la plage avec "de l'artillerie légère, ne laisseraient rien à redouter par "mer!" Il est pourtant à croire que des moyens de défense si ingénieux n'arrêteraient pas plus nos troupes, qu'ils n'ont arrêté celles de Barradas; et que la *rapidité des courans*, ni les *grosses mers* des côtes de la Pacifique n'arrêteraient nos marins dans leurs expéditions! Mais "fermer nos ports aux Anglo-Américains, "et prohiber les remises de numéraire à ce pays, est "l'arme la plus terrible que le sort mette en nos "mains; principalement, dans la circonstance actuelle, "où le défaut d'argent les met dans la confusion que "nous savons; et puis, qu'ils viennent bloquer nos "ports, ce qui est la menace favorite; que viennent des "commodores par douzaines, et nous verrons si les na"tions européennes respecteront ou non le blocus &c." Quant à fermer les ports aux Anglo-Américains, et à empêcher le numéraire d'être expédié pour leur pays, c'est tout simple; et si réellement les ports sont bloqués, comme ils le seront de fait et de droit, il est clair qu'on n'en expédiera pas plus de navires pour les Etats Unis que pour ailleurs. Quant à prohiber la sortie du numéraire, c'est une conséquence du blocus; mais la mesure serait en cela générale, et les puissances de l'Europe n'iront pas violer la loi du blocus, et le droit des gens, pour l'appât de quelques millions dûs à leurs sujets par des gens qui les paieront plus tard. Pour ce qui concerne l'*arme terrible*, elle ne l'est pas le moins du monde pour le gouvernement américain qui, comme nous l'avons dit, *regorge* d'espèces. Il n'a rien à démêler avec le commerce qui, s'il souffre momentanément, sait de reste que la paix ne se fera pas sans qu'il obtienne toute espèce de dédommagemens! Nos commodores n'en viendront pas moins fermer les ports et qui pis est tarir la source de toute la richesse du gouvernement mexicain, qui ne consiste, en presque totalité, que dans les revenus des douanes. L'arme terrible des Diaristes est donc à deux tranchans; car si elle blesse un peu notre commerce, elle tue le Mexique! Mais il y a bien autre chose, et nous n'en sommes qu'à l'escarmouche: Le grand moyen est d'*entrer dans la Louisiane*, et dans les Etats du Sud, et de répéter aux infortunés qui les cultivent pour leurs maîtres, toutes les homélies propagandistes, philantropiques &c. "Enfranchissant-ils, aux esclaves la liberté, et en leur promettant des terres aux Texas, ou bien dans tout autre lieu qui conviendra, il ne sera pas surprenant que "nous les voyions grossir nos rangs ou au moins tra"vailler pour notre cause en augmentant les embarras "dans lesquels vont se jeter leurs tyrans." Si l'absurdité de la menace n'était surpassée par l'ignorance des faits, on pourrait la repousser par le raisonnement; mais, sans entrer dans des détails superflus, nous leur dirons que la première condition est d'entrer *dans le* pays! et ces mêmes gens, qui n'ont pu soumettre, avec tous les efforts que demandait une *guerre nationale*, une poignée de planteurs du Texas, menacent déjà de réduire tous nos Etats du Sud! Certes, c'est un appât bien séduisant, pour les Urres et les Cespedès, qu'une population entière à égorger! Cependant, ils ne trouveront pas chez nous des victimes désarmées et sans défense, et leurs *glorieuses épées* courent risque de ne s'y pas *teindre du sang étranger*! Pauvres bonnes gens! parlez de la garde de vos montagnes, de la défense de vos rivières; parlez du zèle de chacun de vous à repousser l'envahissement de vos provinces désertes et incultes; mais n'allez pas croire nous effaroucher par vos projets d'enfans! Cessez de vous bercer du doux rêve "d'une ou deux batailles, dont le "succès fera rencontrer à des troupes victorieuses, "dans la Nouvelle-Orléans, l'abondance et le repos". C'est bien, en effet, le repos qu'y ont trouvé les Anglais, et c'est ce que vous y rencontreriez aussi, après toutefois avoir traversé les Texas plus heureusement que vous ne l'avez fait par le chemin de San Jacinto. "Si, pour une guerre défensive, ajoute le Diario, les "ressources pécuniaires sont essentielles, elles le sont "bien plus encore pour une guerre offensive...où "pourront-ils les trouver, ceux qui regardent comme "une calamité l'envoi fait en Europe, par un de leurs "commerçans, de l'insignifiante somme de quarante "mille piastres en espèces? On dira, toutefois, que le "crédit national pourra en procurer; mais, est il sûr "qu'on en trouvera? Qu'on en trouvera ce qui est né"cessaire? Et aura-t-elle un crédit bien assuré, cette "nation entièrement bouleversée parce que, chez elle, "quelques marchands ont manqué? Mais, en suppo"sant qu'ils aient ce qu'ils n'ont pas, et qu'ils parvien"nent à se voir en état d'entreprendre la guerre, ils "envahiront un pays qu'ils ne connaissent pas &c." On voit qu'ici les éditeurs du Diario ont pris au sérieux les plaintes de quelques journaux, et les discussions sur les banques où, grâce au ciel, les hyperboles n'ont pas manqué! Il semblerait qu'au moment de rompre avec une grande nation, avant de faire des menaces ridicules et de plus ridicules commentaires, sur sa situation, on devrait mieux la connaître! A moins que les Diaristes n'écrivent dans l'intention d'aveugler leur populace, il est impossible que des gens sensés, comme ils le sont d'ordinaire, raisonnent de manière à faire croire qu'ils n'ont pas la moindre idée du pays dont ils parlent. Ils affectent de confondre les embarras du commerce avec ceux du gouvernement, et d'ignorer que, si le premier souffre momentanément de la suspension provisoire des banques, l'autre *regorge* de revenus dont il n'a plus l'emploi, et ne sait que faire d'un trésor de quarante millions de piastres. Ils sont tout aussi peu fondés, nos bons voisins, dans ce qui concerne notre politique intérieure; et il n'est pas un homme chez nous qui ne rie de pitié en lisant: "La situation des Etats Unis de l'Amérique du Nord est aussi contraire pour eux qu'elle est favo"rable pour nous, puisque en raison de l'état de misè"re dans lequel ils se trouvent, et de mécontentement "général qui en résulte, déjà commencent à se pro"duire les germes de désunion et de discorde, entre provinces dont les intérêts sont diamétralement opposés. Les Etats du Sud n'attendent que l'occasion fa"vorable, qu'un prétexte tel que celui qu'offrirait la "guerre, pour se séparer de ceux du Nord; et, il se "peut même que cet instant soit avancé par le désir "de l'aggrégation de la ridicule république du Texas "qui est aujourd'hui la pomme de discorde." Voyez plutôt comme on s'en occupe, et quelle division s'est établie dans l'Union, à ce sujet! N'est-il pas admirable que le gouvernement mexicain ait des agens dans nos ports, et qu'il soit si bien informé! Mais, c'en est assez pour faire connaître l'erreur où l'esprit de parti et la haine des étrangers, laissent plongée une nation entière; et nous regretterions de diminuer, par un commentaire, l'effet de si singulières assertions!

Correspondance de l'Abeille No. 5.

COUP-D'OEIL SUR LA POLITIQUE EUROPEENNE.
(PREMIER ARTICLE)

De la Monarchie constitutionnelle de juillet.

Paris, le 23 juillet 1837.

Monsieur.—Quatre grandes questions se sont emparées de la sellette politique et semblent absorber depuis quelque temps la pensée toute entière des publicistes de la vieille Europe; à savoir: la guerre civile de la Péninsule, l'avènement de la princesse Victoria au trône de la Grande Bretagne; l'établissement d'un nouveau royaume (le Hanovre), et devant dépendant de la couronne d'Angleterre, et échu par le décès de Guillaume IV, à Ernest-Auguste duc de Cumberland; enfin la monarchie constitutionnelle, œuvre de la révolution des trois journées de juillet. Chacune de ces questions, prise séparément, fournit au philosophe un vaste et intarissable sujet de méditation; chacune d'elles renferme d'utiles avertissemens pour le présent et de sublimes leçons pour l'avenir; chacune résume à elle seule la grande lutte commencée en 89, entre l'absolutisme et la souveraineté nationale, lutte qui dure encore et reste toujours indécise, bien qu'elle ait déjà coûté à l'Europe un demi-siècle de combats presque perpétuels, la destruction de nombre de cités importantes, l'existence de huit à dix millions d'habitans, la chute d'une république, le renversement de plusieurs trônes, et la mort civile et politique de deux dynasties de rois et d'empereurs. Cette lutte durera-t-elle long temps encore? Voilà ce que l'on se demande avec anxiété. Faudra-t il, pour que la victoire reste à l'un des deux champions, l'acquérir au prix de nouveaux sacrifices et par des catastrophes dont la seule idée et le souvenir du passé glacent d'effroi les amis de l'humanité ou bien l'esprit de civilisation qui place le siècle actuel au dessus des siècles derniers suffira-t-il pour amener, sans effusion de sang, un ordre de choses que tout le monde désire, sans exception peut être, même des légitimistes ni des doctrinaires.

... ; je ... du plus profond de mon cœur, ... bien des ... ne soient jamais exaucés; ... la présence ... cherche à sonder l'obscurité qui nous dérobe l'avenir, je découvre au loin un horizon gros de sombres vapeurs, que sillonnent déjà quelques légers éclairs, je tremble que la foudre, en entr'ouvrant le sein de la nue, n'en fasse surgir la tempête, et ne vienne de rechef ébranler le monde par des secousses non moins fortes, si moins désastreuses que celles qui signalèrent les affreux massacres de 93. Quel est donc ce génie qui se plaît ainsi à promener sur la tête des peuples l'épée de Damoclès! Quelle est cette autre divinité du mal qui vient lancer sur la terre cette nouvelle pomme de discorde et troubler ainsi l'auguste banquet des nations! Interrogez l'histoire: elle vous nommera le despotisme. Elle vous le fera voir assis sur un trône de fer, entouré de son cortège de rois et de souverains, forgeant lui-même les chaînes et façonnant le joug sous lesquels il voudrait faire ployer et gémir les générations. Elle vous le peindra soufflant sur la royauté cet esprit de vertige et d'orgueil et signifiant l'ambition des tyrans par de nouveaux appâts de grandeur et de puissance qu'il jette à leur insatiable cupidité. Elle vous le montrera enfin, vrai Caméléon de la politique, Prothée aux mille formes, tantôt fier et insolent comme en Russie, comme en Autriche, comme en Prusse, comme dans les diverses principautés d'Italie, proclamant sa parole pour la loi commune et ses décrets pour les arrêts du destin; tantôt, audacieux et téméraire, comme au Hanovre déchirant et broyant de ses mains la constitution octroyée par un monarque sage, éclairé et philantrope, et brisant d'un seul coup le pacte qui unissait le peuple et la royauté; tantôt hypocrite raffiné, comme à Rome, s'affublant du manteau pontifical, et couvrant ses traits hideux du masque qu'il emprunte à la religion, pour mieux s'insinuer dans les consciences et les gouverner à sa guise; tantôt souple, adroit, éloquent, adulateur, se lançant ici dans la tribune aux harangues; là, dans les bureaux ou dans les conseils ministériels; plus loin, dans les collèges électoraux; recommandant l'adoption d'une mesure; rédigeant un projet de loi, une ordonnance royale ou un traité de paix; harcelant par ses génuflexions et par toute sorte de courbettes le citoyen appelé à se choisir un mandataire qui représente ses intérêts et défende ses droits; séduisant l'un par de brillantes promesses, achetant l'autre par un or qu'il sait à l'occasion semer à pleines mains, et s'efforçant ainsi par tous les moyens possibles à faire triompher la cause dans laquelle il a placé ses plus chères espérances.

Voilà, monsieur, toute sombre et toute mélancolique qu'elle puisse vous paraître la peinture exacte et fidèle de la politique européenne du jour. Partout vous voyez le despotisme aux prises avec la marche progressive que le siècle voudrait imprimer à l'œuvre sociale. Prométhée est encore exposé aux coups de bec du vautour persécuteur; cependant le demi-dieu peut parfois prendre haleine, et dans ses momens de répit il travaille à se cuirasser de pied en cap et à aiguiser les traits que tôt ou tard il lancera contre son infatigable ennemi. Vienne l'heure de la vengeance, et la souveraineté nationale sera proclamée d'un bout à l'autre du vieux continent!

Mais jusque là, il y aura bien des combats à soutenir; bien des réformes à opérer; bien des idées reçues à déraciner; bien des ambitions à renverser; bien des idoles à abattre; bien des temples à démolir: car, pour que l'œuvre soit complète, il faudra se résoudre à bannir du monde tout polythéisme politique, à ne reconnaître qu'une seule divinité—la Liberté, à n'avoir qu'un seul temple—celui de la justice et de l'égalité des droits.

A ces mots de "Liberté" de "Justice et d'égalité de droits," il me semble déjà voir s'ameuter contre moi tout ce que la Nouvelle Orléans renferme de partisans de la monarchie de juillet: de ces hommes, qui, pour être éloignés du théâtre des évènemens, s'imaginent, sur la foi de certains voyageurs et de quelques feuilles doctrinaires que les choses sont pour le mieux ici, et que ce serait folie que de désirer un gouvernement plus bénin et plus conforme aux besoins du siècle. "Eh quoi! me dira-t-on, la charte de 1830 ne suffit-elle pas pour rendre le peuple français heureux? Vous demandez la souveraineté nationale? Eh! n'a-t-elle pas été conquise et octroyée par les trois immortelles journées? la nation n'a-t-elle pas pour défendre et protéger ses intérêts des mandataires à qui elle a confié tous ses pouvoirs? Que vous faut-il donc de plus? Avec vos idées de gouvernement populaire voudriez vous prétendre à semer des républiques dans les quatre coins de l'Univers?" Non, messieurs, non! je n'ai pas cette ridicule prétention. La république, d'ailleurs, est une plante qui ne vient bien que dans son propre terroir: autre part que là, elle périt sans porter ses fruits. Vouloir surtout la greffer sur des monarchies de dix et quinze siècles d'existence serait folie des plus grandes, car cette greffe ne tarderait rien moins qu'à l'abâtardir; or, il lui faut une sève qui soit saine et vous voulez qu'elle fleurisse en conservant toujours sa verdure première. Ce que je veux, c'est que chaque gouvernement, fut-ce même le gouvernement despotique (*) ne s'écarte jamais de son principe fondamental, et qu'il se meuve et fonctionne sans cesse dans sa propre sphère d'activité. Ce n'est que de cette manière qu'il peut se maintenir intact autrement il ne ferait que marcher à sa ruine, chaque jour qui s'écoulerait l'approcherait de plus en plus du moment de sa chûte: il tomberait enfin et ferait place à un autre gouvernement pour ne s'être pas assis sur sa base élémentaire!

Et voilà justement ce que je crains pour la monarchie de juillet, quelque solide qu'elle soit en apparence: elle pourrait bien chopper avant long-temps;—Pourquoi?—parcequ'elle ne suit pas la voie que la nation lui a tracée; parcequ'elle s'écarte de son principe premier; parceque la souveraineté du peuple qui devrait en être l'âme, la cheville ouvrière, en forme à peine une faible roue d'engrenage; parceque enfin la machine au lieu de ne fonctionner qu'à l'aide d'une seule puissance motrice, est soumise à l'action de plusieurs forces qui viennent, à des intervalles inégaux la heurter, et qui agissent en sens inverse. De sorte que dans ce perpétuel conflit d'actions diverses, des deux choses l'une, ou la machine finira par acquérir une vitesse telle que les ressorts principaux viendront à se briser; ou bien le mouvement s'affaiblira progressivement jusqu'à ce que le système entier finisse par être plongé dans l'inertie la plus absolue.

Je m'attends bien à n'être pas cru sur parole, lorsque j'avance d'une manière si vague en apparence, que la monarchie constitutionnelle de juillet s'est détournée de la route qu'elle aurait dû suivre, et qu'il faudra peut être une seconde révolution pour la rétablir dans toute son intégrité voulue; il existe partout, et dans la Nouvelle-Orléans surtout, des esprits tenaces, qui ne veulent pas se donner la peine d'approfondir d'eux-mêmes une question de haute politique, ou qui redoutent, en le fesant, de détruire toutes les illusions qu'ils s'étaient formées et qu'ils se plaisaient à regarder comme autant de vérités incontestables. Je crois les uns et les autres de bonne foi: mais pour les persuader ou obtenir d'eux qu'ils renoncent à leur idée du jour, il faut que le publiciste se présente à eux l'arme de la discussion, armé de pied en cap; qu'il ne fasse voir aucun défaut à sa cuirasse; qu'il puisse démontrer par une logique serrée et concluante, et justifier par des calculs de la plus scrupuleuse exactitude, que ses argumens ne livrent aucune porte ouverte à la réfutation et qu'ils reposent tous sur des bases d'une solidité à toute épreuve: Fort de ma conviction; plus forte encore des pièces qui la corroborent, pourquoi donc craindrais je d'entrer en champ clos et d'attaquer bravement la question que j'ai soulevée? Pourquoi ne chercherais-je pas maintenant à prouver la vérité de mes assertions? Il est temps de se mettre à la besogne! il est temps de jeter dans le creuset de l'analyse l'œuvre des trois journées; de la décomposer; d'en examiner les diverses substances, et de s'assurer par une enquête minutieuse si l'or, d'abord pur, n'a contracté aucun alliage avec des corps hétérogènes, et s'il n'a rien perdu de sa pesanteur spécifique, de ses qualités ou de sa valeur première?

Or, pour procéder méthodiquement à cette investigation, il faut avant tout remonter à l'origine des choses; suivre la même marche que l'on observe dans les mathématiques transcendantes, c'est-à-dire chercher à l'aide du calcul différentiel la plus simple expression formulaire de la courbe donnée; la livrer ensuite au calcul intégral, pour obtenir l'équation demandée qui en fait connaître la valeur exacte et définitive. Ainsi, en opérant avec cette régularité Newtonienne, nous trouvons que la révolution de juillet a eu pour objet unique d'établir un gouvernement dont la base fondamentale serait la souveraineté du peuple. Partant de ce principe, que personne, j'ose le croire, ne voudra contester, il ne nous reste plus qu'à examiner si cette souveraineté existe en effet dans la constitution actuelle du pays, ou bien si elle n'a été qu'un mot vide de sens, qu'une de ces illusions mensongères dont les réformateurs savent quelquefois si bien bercer les peuples, pour leur faire accepter un gouvernement qu'ils ne veulent pas et une dynastie dont ils se soucient guères.

En compulsant toutes nos autorités; en étudiant le texte même de la charte, celui du programme écrit pour ainsi dire du sang des martyrs de juillet, signé par les propres moteurs de la révolution, en présence des cadavres de ceux qui venaient d'acheter, par leur glorieux holocauste, une régénération nouvelle pour le peuple; en suivant enfin pas à pas la marche du gouvernement et sa tendance déterminée, il ne nous est pas permis de tirer d'autres conclusions si non que la souveraineté nationale en France, n'est qu'une pure chimère; que la monarchie soi-disant constitutionnelle n'a fait aucun progrès; qu'elle est maintenant ce qu'elle était sous la restauration, sous Charles X., à l'époque de la promulgation des ordonnances Polignac, et que, bien loin de là même il semblerait que depuis 1830, elle marche à la rétrograde, et s'approche de plus en plus des formes et de l'essence de la monarchie absolue.

En effet, sous les deux règnes qui ont précédé celui du roi-citoyen, il y avait au moins, de fait et de droit, dans le royaume, une volonté nationale; elle se dessinait colossalement à la tribune dans les nerveuses improvisations des Foy, des Benjamin Constant, des Manuel, des Etienne, et de cette foule d'orateurs-athlètes qui disputaient pied à pied à l'aristocratie et au trône les droits et les privilèges du peuple, et ne perdaient jamais, une fois conquis, un pouce de terrain enlevé par leur patriotique éloquence. Il y avait de plus dans la royauté même chose qui ne se retrouve pas aujourd'hui, un désir ardent et non équivoque de maintenir dans toute leur intégrité l'honneur et la dignité de la nation. De leur temps, Louis XVIII ou son successeur n'eussent pas consenti à faire jouer à la France le rôle de valet dans la diplomatie européenne et à la laisser traîner à la remorque par l'Angleterre et la Quadruple-Alliance! Après avoir adopté et consacré un principe politique quelconque, ils eussent au moins su le faire respecter à l'étranger! Après avoir vu s'opérer dans leurs états une révolution brillante comme celle de juillet, ils eussent employé toute l'énergie de leur gouvernement et toutes les forces du royaume à la propager; ou du moins à soutenir et encourager celles des nations qui se fussent lancées dans l'arène pour suivre l'impulsion donnée! Ils n'eussent pas, invoquant un principe aussi étroit et aussi mensonger que celui de la non-intervention, [car ce principe, d'abord suivi à la lettre, fut ensuite abandonné pour aider la Grande Bretagne à placer sur le trône de Belgique un des siens,] ils n'eussent pas, dis-je consenti: à la mort de la Pologne, à l'asservissement perpétuel de l'Italie, qui voulaient briser le joug qu'on leur imposait indignement! Ils n'eussent pas voulu rester spectateurs froids et impassibles de la ruine et de la mort lente et cruelle de la noble Espagne, tandis que les autres nations prenaient une part si active et si manifeste dans cette lutte désespérée! Ils n'eussent pas, enfin, après avoir fait tant de sacrifices pour conquérir et conserver une colonie africaine, consenti par un traité honteux, à perdre les trois-quarts de leurs droits, et faire d'un petit chef de tribu errante et vagabonde, leur ennemi implacable, le souverain absolu de la plus belle partie du territoire dont ils étaient les maîtres et seigneurs! Voilà pourtant, de point en point, ce qu'a fait la monarchie de juillet, contre le vœu bien exprimé du peuple français! Où donc est-elle cette souveraineté nationale dont les partisans du nouveau gouvernement semblent faire un si pompeux étalage?

Que si nous la cherchons maintenant dans les institutions politiques, dans la charte du royaume, nous ne l'y trouvons pas plus que dans les actes du gouvernement dont je viens de donner un léger aperçu. Car, pour qu'elle s'y trouvât, il faudrait aussi que les droits, privilèges et immunités du peuple y fussent intelligiblement déterminés et pleinement garantis. Il faudrait que ces droits y fussent confiés entre les mains d'une chambre qui appartînt tout entière à la nation, qui fût son œuvre immédiate, et qui ne courût jamais le risque de se prostituer et de devenir la complice ou la vassale du pouvoir royal. Or voilà en quoi pèche principalement la constitution de juillet. La chambre, bien qu'elle émane du corps des électeurs, peut, et l'expérience le prouve journellement, arriver à ce point de devenir le patrimoine du gouvernement par ce droit réservé au monarque de la conservation ou de la dissolution comme et quand bon lui semble.

Ainsi, supposez pour un moment que par le résultat d'une élection générale le peuple se soit trompé ... qu'il soit envoyé à la représentation nationale que des hommes achetés au poids de l'or obtenu par la cabale, et livrés, pieds et poings liés, à la cause de la couronne; qu'arrivera-t-il? si le gouvernement veut persister dans son plan de politique et diriger seul les affaires générales, il gardera assurément ses fidèles apôtres, ses plus zélés serviteurs; au lieu d'une ordonnance de dissolution, lorsqu'arrivera le terme des travaux législatifs, il se contentera de clôre la session et de l'ajourner à une époque subséquente. Les députés, de cette manière, resteront toujours les mêmes, et le peuple ne pourra jamais se faire justice en dépouillant ces indignes mandataires des pouvoirs qu'il leur avait confiés, et se choisir d'autres représentans plus intègres, plus patriotes et qui connaissent mieux l'étendue et la responsabilité de leurs obligations. Voici donc une des branches les plus importantes du gouvernement qui deviendrait la perpétuelle pâture de la monarchie. Au lieu de former un corps souverain et distinct, propre à maintenir l'équilibre de la chose publique, elle se confondrait dans un autre pouvoir; ou plutôt, elle disparaîtrait devant lui, pour accumuler ainsi tous les poids dans un seul côté de la balance. Ce vice est un des plus grands que présente la charte de 1830, puisqu'il tend à détruire de fond en comble la souveraineté nationale.

Je ne veuille pas dire, cependant, que Louis Philippe ait jamais eu l'idée de se prévaloir de ce défaut capital pour gouverner despotiquement le peuple français; je lui crois des opinions trop libérales, et d'ailleurs, son trône a encore trop peu de consistance, pour qu'il cherche à enlever à ses sujets une de leurs prérogatives les plus chères et les plus sacrées;—Mais il suffit que le défaut existe pour que, d'un moment à l'autre, les libertés nationales puissent être compromises.

Un autre vice non moins saillant se trouve dans le principe de formation de la chambre des pairs. Un des hommes d'état les plus distingués de France, M. Royer Collard, a dit à la tribune à l'époque de la discussion du projet de loi abrogeant la transmission de la pairie de père en fils: "Il faut opter entre un sénat électif et la pairie héréditaire". Il avait raison; et les députés constitutionnels, qui se trouvaient alors en écrasante majorité dans la Chambre, ont mal compris les intérêts du peuple en votant l'adoption d'une loi qui met pour ainsi dire une des branches législatives sous le contrôle immédiat de la couronne, par le fait que le droit de nommer les pairs y est dévolu au monarque.

Pour que la souveraineté nationale soit conservée dans toute la pureté de son principe, il faut que le pouvoir appelé à décréter les lois régulatrices du royaume existe dans le peuple et émane du peuple. Que la pairie, d'un autre côté se transmette par héritage, les libertés de la nation courront moins de danger, car alors le roi n'aura aucune part dans la composition de cette chambre. Ce sera le hazard de la naissance qui en décidera, et le hazard servirait plutôt la cause du citoyen que celle de l'absolutisme, puisque, du moins telle est mon opinion, à prendre collectivement une masse d'hommes que le torrent du progrès qui inonde le siècle entraîne très souvent malgré eux, la somme des libéraux doit l'emporter sur le reste.

Mais dans tous les cas il ne conviendrait pas que l'on s'en rapportât ainsi à un jeu du hazard lorsqu'il s'agit des destinées d'un royaume. Il serait plus conforme à l'esprit de la révolution de juillet que le peuple nommât lui même ses sénateurs, et les choisît dans une proportion donnée parmi ceux que le roi aurait constitués pairs de France.

La haute noblesse, dans une monarchie, est, dit on, le plus ferme appui du trône, laissons donc au trône la prérogative de s'entourer des élémens qui tendent à le rendre stable et digne de la nation qui lui est confiée. Je conclus:

Pour que la monarchie constitutionnelle de juillet soit en harmonie avec l'esprit de la révolution qui lui a donné naissance, il faut qu'elle passe le rabot sur toutes ses imperfections; qu'elle s'inonde des flots d'une eau lustrale pour se laver de toutes ses impuretés; qu'elle consente volontairement à faire au peuple des concessions qu'il n'a que trop bien conquises; qu'elle soit enfin ce qu'on a voulu qu'elle fût: Le point de mire de tous les peuples de l'Europe qui veulent marcher dans la voie du libéralisme et de la civilisation. Sans ces importantes réformes le trône du roi citoyen ne sera jamais parfaitement consolidé; et une autre révolution, qui, tôt ou tard le renversera, assurera pour toujours le triomphe de la souveraineté nationale.

Agréez l'assurance des sentimens d'estime et d'amitié avec lesquels etc. C. B.

[*] Par gouvernement despotique, j'entends avec Montesquieu celui que régit la volonté d'un seul.

DERNIERES DATES.

New-York	août	31	Liverpool	août	1
Boston	août	30	Londres	juill.	31
Philadelphie	sept	1	Havre	juill.	24
Baltimore	août	31	Paris	juill.	29
Charleston	août	31	Bordeaux	juill.	17
Washington	août	31	Madrid	juill.	15
Mexico	août	7	Cadix	juill.	2
Tampico	août	3	Havane	sept	2
Vera-Cruz	août	3	Houston [Texas]	août	5

COMMERCIAL.

HAVANE, 2 sept.

Articles d'importation—Riz américain $1 37 à 1 50 par arrobe; morue 4 50 à 5 pr. ct.; farine de la N. Orléans 18 à 18 50, do. du Nord 18 50 à 19; graisse du Nord 20 à 21; do. de la Nouvelle Orléans 18 à 20; porc mess, 18 à 20; N. Orléans 18 à 20; do. clair 22 à 26; bœuf prime et mess 8 à 10; chandelles de blanc de baleine 40 à 43; vin français, 24 à 25; do. en caisses 22 à 25.

Articles d'exportation—Sucre mêlé 8 1/2 à 9 1/2 par arrobe; do. blanc, 12 à 13; quebrado 7 1/2 à 8 1/2; cucurucho 5 à 6 1/2; café nouveau, 1re. qualité $8 les cent livres; do. 2de. 6 50 à 7 50; 3e. do. 5 50 à 6; tirage 3 à 4; cire blanche 9 25 à 9 75; do. jaune 7 50 à 7 75 cigares 6 à 20 selon la qualité; le tabac est nominal.

Il ne se fait que peu de ventes dans les sucres; le café de première qualité est rare; la 2de. et la 3me. qualités éprouvent une faible demande.

Traites sur Londres, 15 à 16 pr. ct. de prime; sur Paris 2 à 3; sur l'Espagne 8 à 9: rien ne se fait dans les traites sur la N. Orléans et les Etats-Unis.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE ORLEANS

Expédiés.

Goël Sarah Ann, Bonemps, Tampico, F Brunette.
Goël Créole, Cormier, Matamoros, J Crosby.
Goël Levin Jones, Williams, Tampico, A Walley.

Arrivés

Bateau de remorque Hudson, Linnell, des Passes, ayant mis en mer le navire John Sergeant, les bricks Gustave et Tribune; il a remorqué le navire Robert Pulsford, et le brick Comet.

Bateau de remorque Post Boy, Berry, des Passes, ayant mis en mer la barque Lubeck; il a remorqué les navires Caroline et Eliza & Abby.

Bateau de remorque Hudson, du Détour; il a remorqué la barque Bohemia, le brick Asia, et la goëlette Jago.

Barque Bohemia, Thomson, parti de la Havane le 21 août, au capitaine.

Brick Asia, Hawthorn, en 35 jours de Thomaston, à S & J P Whitney.

Goël Jago, Holdship, en 7 jours de Omoa, Honduras, au capitaine.

Navire Eliza & Abby, Wade, en 32 jours de New York, à J A Barelli & Co.

Navire Robert Pulsford, Miner, en 26 jours de Boston, à Geo Green

Navire Caroline, Le Grain, en 56 jours du Hâvre, à Chatignier.

Brick Comet, Dickinson, en 74 heures de la Havane, à Cucullu, Lapeyre & Co.

Brick Pilgrim, Stevens, en 25 jours de Baltimore, à G Bedford

Goël Eliza Ann, Floyd, parti de Matamoros le 24 août, à D Goldsmith.

Bateau à vapeur Bayou Sara, Laurent, de Bayou Sara.
Bateau à vapeur Alton, Dougherty, de St Louis.

MEMORANDA.

En charge au Hâvre, 24 juillet, pour la Nouvelle Orléans, navires Olympia, partant le 15 août; Marengo, capt. Larkin, le 15 septembre; Salem. capt. Sullivan, le 1er sept. Pour New York, le Charlemagne, 1er août; Ville de Lyon, 8; Erie, 24; Natchez, 15; les navires suivants n'avaient pas encor de destination, le Mackamulga, le Walter Scott, le Thames, l'Austerlitz, le Sagamore; la barque Ophia; les bricks Wilhelmina et Globe.

Les Directeurs de la Société des orphelines, reconnaissent avoir reçu la somme de mille piastres, des mains de M. G. W. Morgan, provenant de la donation libérale de M. A. Mâne, senior, à faire à l'Asyle Poydras; et pour laquelle ils font leurs sincères remercîmens. 9 sept—1

ON demande à louer une nourrice bien recommandée, à laquelle on donnerait de bons gages. S'adresser rue de Chartres No. 40. 9 sept—3

Café Napoléon.

LE soussigné ayant acheté le fond du **Café Napoléon**, situé rue Jefferson No. 16, informe ses amis et le public qu'il sera ouvert aujourd'hui, et que l'on y trouvera constamment un choix des meilleures liqueurs. Il reçoit des pensionnaires qui seront nourris et logés à la semaine, et sa table sera des mieux servies. Il y a dans l'établissement un excellent billard.
9 sept—2 JOSEPH PEES

DOUBLONS ESPAGNOLS, à vendre par
9 sept CUCULLU, LAPEYRE & Co.

AVIS—Le soussigné prévient Mrs. les médecins, et autres personnes qui pourraient avoir besoin de son ministère, qu'il appliquera des sangsues, à raison de cinquante cents pour chacune de celles qui prendront; qu'il fera les saignées à soixante quinze cents, et posera des ventouses à raison de vingt cinq cents chaque. On le trouvera à la pharmacie du Dr. Morales, rue Condé entre Dumaine et St Philippe.
9 sept—3 J. RAPHAEL GUIRRA.

BOUTEILLES A VIN—50 manneqnins bouteilles à vin; 25 do. do. à porter, à vendre par
9 sept PUECH & DUPLESSIS, rue de la Vieille Levée No. 28

VIEUX WHISKEY—40 barils vieux whiskey; 12 barils eau de vie de pêches, 5 barils eau de vie de pommes,
A vendre par PUECH & DUPLESSIS,
9 sept rue de la Vieille Levée No. 28.

TABAC—10 caisses Tabac de la marque d'Honeydew; 45 do. do. de Saunders, 8 12 et 18, 10 do. do. Rose,
A vendre par PUECH & DUPLESSIS,
9 sept rue de la Vieille Levée No. 28

EAU-DE-VIE—30 demi-pipes Eau-de-vie de Cognac, à vendre par PUECH & DUPLESSIS,
9 sept rue de la Vieille Levée No. 28.

VINS DE MADERE ET D'OPORTO—1 pipe et 50 damejeannes vieux madère de qualité supérieure,
5 poinçons rum de la Jamaïque,
2 do Whiskey d'Irlande,
2 do Vin de sherry pâle,
50 quarts de barriques madère de Marseille,
30 quarts de barriques vin d'Oporto.
A vendre par PUECH & DUPLESSIS,
9 sept. rue de la Vieille Levée No 28

VIN CLARET—200 caisses Medoc, 50 do. vin muscat; 25 do. Abeynthe, à vendre par PUECH & DUPLESSIS,
9 sept rue de la Vieille Levée No. 28

CIGARES—50,000 cigares "trabucos" 40,000 de do de marques assorties, à vendre par PUECH & DUPLESSIS.
9 sept rue de la Vieille Levée No. 28

CHANDELLES moulées et de blanc de baleine—en débarquement du navire Robert Pulsford, de Boston, et à vendre par les soussignés:
125 caisses chandelles moulées, 4, 5, 6, et 8.
50 caisses do de blanc de baleine, 4, 5, et 6.
CARRIERE, DARAN & Co.
9 sept No. 11 et 15 rue St. Louis.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Laverty—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John H Holland, exécuteur testamentaire de feu Kenny Laverty ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte et ledit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité—Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
9 sept Régistr des Testamens

DOUBLONS—250 doublons Espagnols à vendre par ROBINSON & CO,
31 août—4 No 45, rue du Camp.

BŒUF PRIME—En demie baril, à vendre par BAILEY & ABBOTT,
29 août no. 14 rue Bienville.

Ventes par le Shérif.

Barthélemy Lledo contre Pedro Arambide.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu, à la nouvelle bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le lundi, 16 octobre prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:

Deux lots de terre, situés au faubourg Marigny un des dits lots est compris dans l'ilet no. 33, et désigné par le lot no. un, sur un plan dressé par J. Pilié le 20 avril 1836, et déposé en l'étude d'Amédé Ducatel, not. pub. (livre no. 1, plan no. 10) l'autre lot dans l'ilet no. 33, désigné par le no 9, sur un autre plan dressé par Joseph Pilié, également déposé en l'office d'Amédé Ducatel, not. pub. (livre no. 1, plan no. 9.) Les dits lots de terre mesurent, mesure américaine; savoir:

Le lot no. un, 33 pieds de face à la rue des Français entre les rues St. Jean Baptiste, et Girod, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes parallèle.

Le lot no. neuf, forme une des encoignures des rues Girod et Antony, mesure 33 pieds de face à la rue Antony, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces, 5 lignes face à la rue Girod, ensemble avec tous les droits privilèges et prérogatives qui y appartiennent, sans aucune réserve quelconque.

Les dits lots de terre, seront vendus aux conditions suivantes, suffisamment pour payer et faire face à un billet de $487 50, tiré par Lledo, demandeur dans le dit procès et endossé par Pierre Galle, en date du 7 mai 1836 et payable à deux ans; comptant, pour payer un billet de $487 50 cents daté du 7 mai 1836, dû le 7 mai 1837, avec les intérêts, pour satisfaire le demandeur d'une réclamation de $975, avec les intérêts et frais du procès ci-dessus.
9 sept FRED. BUISSON, shériff.

Phi. Marsoudet contre Pierre Milier.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi 16 octobre prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:

Six lots de terre situés au faubourg Franklin désignés par les nos. 1. 14, 15, 23, 24 et 25, de l'ilet no. 63, sur un plan déposé en l'office de H. Pédesclaux not. pub. désigné par le no. 25.

No. un formant encoignure, mesurant 25 pieds à la rue d'Espagne, sur 118 pieds de profondeur sur la rue Urquhart.

Nos. 14 et 15, mesurant chacun 38 pieds 6 pouces à la rue G... sur 150 pieds de profondeur.

Excepté une portion de terre mesurant 30 pieds de face à la rue Urquhart, sur 115 pieds de profondeur et face à la rue d'Espagne.

Conditions comme suit: $946, 66 2/3, frais de protêt vente et de procédure, comptant, et $946 66 2/3, payable à 18 mois, du 13 août 1836.
9 sept FRED. BUISSON, shériff.

Francisco Chetti contre Pierre Théarde.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi, 16 octobre prochain, à une heure de relevée.

Une certaine moitié d'un lot de terre situé faubourg Tremé rue St. Claude sur le côté nord ouest de la dite rue, entre les rues Julie et St. Bernard, le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue St. Claude, sur une profondeur de 120 pieds, mesure française, borné d'un côté par celle Chatinette Duval, ensemble avec les côté par la propriété de M. Jean Ollivié et de l'autre les isses et améliorations qui s'y trouvent.

La dite moitié du lot de terre sera vendu pour comptant, pour payer et satisfaire une somme de $300 avec les intérêts à 10 pour cent par an, du 7 août 1835, jusqu'à parfait paiement et les frais du procès.
9 sept FRED. BUISSON, shériff.

COUR DE DISTRICT—E. W. McMaster contre C. H. S... A. C. & W. Squier & Co. contre le même—En vertu d'un ordre de cour à moi adressé, il sera vendu au magasin dernièrement occupé par le défendeur, sur la rue de la Nouvelle Levée, Nos 28 et 29, le mardi 20 septembre courant, à dix heures du matin. les articles ci après détaillés saisis arrêtés dans les affaires ci-dessus, savoir

210 boites morue, 97 do raisins, 26 barils de beurre, 60 jarres d'huîtres, 13 boites candis, 39 barillets maquereaux, 12 petites caisses pruneaux, 65 barillets saumon, 17 quarts de barils maquereaux, 13 quarts de barils truites saumonées, quatre demi barils morue, un baril do, 10 barillets crackers, 18 barils de poudre, 5 barils 1/2 langues.

Conditions comptant.
9 sept FRED BUISSON, Shériff

COUR DE PAROISSE—A et J. T. Camus contre Chabert et Schreiber—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, en cette ville le samedi 14 octobre prochain à une heure de relevée, la propriété décrite audit ordre de saisie et de vente, savoir:

Un certain lot de terre situé en cette paroisse d'Orléans, rive droite du Mississipi, à environ un mille et demi au dessous de cette ville, fesant partie du lot désigné par le No. 19 sur un plan de l'habitation appartenant ci-devant à feu Prosper Marigny, et divisé en lots conformément au plan dressé par Benjamin Buisson, arpenteur, sous la date du 16 mars 1834 et déposé en l'office de Hugues Pedesclaux N. P. par acte du 8 avril 1834. Ledit lot de terre est désigné par la lettre A sur un plan de subdivision dudit lot de terre sous le No. 19, dressé par Jos. Pilié, arpenteur, sous la date du 18 mars 1834, et maintenant déposé au bureau de Félix Grima, sous le No. 40 du livre des plans; il mesure un arpent plus ou moins, de face au fleuve, sur une profondeur de 40 arpens, plus ou moins, borné à la limite supérieure par la propriété des défendeurs Chabert et Schreiber et à la limite inférieure par le lot désigné sur ledit plan, par la lettre B. également la propriété des défendeurs—Ensemble les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions: comptant; $1500 pour acquitter un billet de $1500 échu le 1er Août 1837 avec les intérêts du 4 août courant jour du protêt—$3, frais de protêt et les frais de l'instance, la balance comme suit:

$1333 33 1/3	payable le 22 mars	1838
1333 33 1/3	payable le 22 mars	1839
1500 "	payable le 17 février	1838
1500 "	payable le 1er août	1838.

9 sept FRED. BUISSON, shériff

AVIS

Aux propriétaires de terres situées dans la paroisse Plaquemines, et qui n'y résident pas.

SUR le rapport du syndic, que les chemins et levées fesant face aux propriétés ci-après décrites des non-résidents de cette paroisse, sont en mauvais état et ont besoin d'être réparés.

Avis leur est, par les présentes, donné que si les travaux ou réparations ci-après décrits ne sont pas commencés dans les trente jours ou achevés dans les soixante jours qui suivront la publication du présent avis, lesdits travaux ou réparations seront faits par des journaliers à gages, et la propriété en face de laquelle lesdites réparations ou travaux auront été faits, sera, jusqu'à une profondeur de quarante arpens, vendue à l'enchère publique par ladite paroisse, et le produit de ladite vente sera employé à payer les frais desdits travaux ou réparations, conformément à l'acte intitulé: "Acte relatif aux chemins et levées en face des propriétés des non-résidens de la paroisse de Plaquemines", approuvé le 13 mars 1837.

1o Messrs *C. Roselius & McMillen*, leur terre de 17 arpens de face, bornée d'un côté par la terre de C. Lafoste et de l'autre par la terre d'Armand Lanaux, le chemin a besoin d'être refait à neuf, d'une borne à l'autre, et la levée a besoin d'être arrangée de la borne supérieure jusqu'en face de la maison de D. Saucier,

2o. M. *Jean Baptiste Laurent Pouverin*, les fossés du chemin en face de votre terre située au Détour des Anglais, ont besoin d'être repiqués et le chemin arrangé.

3o *Berthélemy Rey et François Léon*, gens de c. l., le chemin en face de leur terre située dans cette paroisse, de cinq arpens de face, bornée d'un côté par la terre de Jean Vinette, et de l'autre par celle de Armand Dupré, le chemin a besoin d'être repiqués, la terre jetée au milieu de manière à bomber le chemin, la levée a besoin d'être arrangée en plusieurs endroits.

4. Les propriétaires de la terre achetée de Mr. C. B Dufautet dont les noms sont inconnus au juge soussigné, ladite terre située dans cette paroisse, connue sous le nom de Beau Séjour, de trente-deux arpens de face, bornée d'un côté par la terre d'Armand Dupré et de l'autre par celle de B. Favre, les fossés de chaque côté du chemin ont besoin d'être repiqués, la terre jetée au centre pour bomber le chemin, tous les ponts ont besoin d'être refaits, et la levée réparée par endroits.

5o. Mr. Eugène Macarty, votre terre située dans cette paroisse de sept arpens de face, bornée d'un côté par la terre de By. Favre et de l'autre par celle de Lesseps & Millaudon, les fossés du chemin ont besoin d'être repiqués, le chemin bombé vers le centre et la levée arrangée, surtout le morceau qui a été fait à neuf.

6o Les propriétaires de la terre située dans cette paroisse, connue sous le nom d'habitation Ste Sophie, vendue par M. Trastour à divers, sous le nom de Hancockville, ayant quarante cinq arpens de face, borné d'un côté par l'habitation Lesseps & Millaudon et de l'autre par la terre ci-après décrite, et dont les noms des propriétaires sont inconnus au juge soussigné; tous les ponts à faire, les fossés du chemin sur toute la façade à faire, et la levée aussi à arranger sur toute la façade.

7o Mad. Vve. Coiron et autres propriétaires dont les noms sont inconnus au juge soussigné, de la terre située dans cette paroisse, connue sous le nom de Fantaisie, dont une partie a été vendue à divers par M. le Coiron, de trente sept arpens de face, bornée d'un côté par la terre ci-dessus décrite [Hancockville] et de l'autre par l'habitation P. C. W. derstrandt, tous les ponts à faire, tout le chemin à faire et la levée à réparer sur toute la façade.

8o. Messrs. Joseph Givaudan et François Claude Barrelle et autres propriétaires dont les noms sont inconnus au juge soussigné, d'une terre située dans cette paroisse, de neuf arpens de face, acquis de John Morris par Givaudan & Barrelle, et dont une partie a été vendue par ces derniers à divers, sous le nom de *New-Philadelphia*, ladite terre est bornée d'un côté par celle de Jacques Lafrance et de l'autre par celle de François et Jean Lafrance, le chemin, les ponts et la levée à réparer.

9. Les héritiers du juge Joshua Lewis, leur terre située dans cette paroisse, ayant vingt et un arpens de face et bornée d'un côté par la terre de Jean Vinette et de l'autre par celle des Duplessis gens de c. l., le chemin et la levée à réparer.

10 Mrs. François Claude Barrelle, Jean Charles Gabriel Garnot, Auguste Fabre, Paul Armand, et Joseph Givaudan, leur terre située dans cette paroisse, ayant trois arpens de face, bornée d'un côté par la terre de Jean Martial Lafrance, et de l'autre par celle de Jérôme Morin, le chemin et la levée à réparer.

11 Mr. Jérôme Moin alias Barabin, votre terre située dans cette paroisse, d'un arpent de face, bornée d'un côté par la terre de Mrs. Barrelle, Garnot, Fabre, Armand & Givaudan, et de l'autre par celle de la Vve. Jean Joseph, le chemin et la levée à réparer.

N. B. Toutes les terres ci-dessus décrites sont sur la rive gauche du fleuve Mississipi.

12. Rosette Brou, f. c. l., votre terre de cinq arpens de face, située dans cette paroisse et bornée d'un côté par la terre de Constance Laroche f. c. l, et de l'autre par l'habitation de Mr. G. B. Milligan, le chemin a besoin d'être arrangé jusqu'à la ... en endroits.

13 Mr. George Seixnaydre, votre terre située dans cette paroisse, de dix arpens de face et bornée des deux côtés par les terres de Zénon Nivette, le chemin et la levée ont besoin d'être arrangés.

14. Mr. Zénon Nivette, vos deux terres situées dans cette paroisse, de trois arpens de face chacune, bornées d'un côté par la terre de Paulin Fleitas et de l'autre par celle de la Vve. Barois et au centre par celle de George Seixnaydre, la levée et le chemin à réparer.

15. La veuve de Jean Barois, sa terre située dans cette paroisse, de trois arpens de face, bornée d'un côté par la terre de Zénon Nivette et de l'autre par celle de Paulin Fleitas, le chemin et la levée à réparer.

16. Mr. John McDonough, votre terre de dix arpens de face, située dans cette paroisse et bornée par les terres de Mde. Dufouchar De Gruy d'un côté, et de l'autre par celle de André Durnford h. de c. l. le chemin et la levée à réparer.

17. M. Francis Newman, sa terre située dans cette paroisse, de vingt arpens de face, et bornée d'un côté par la terre de Jean Ronquille, et de l'autre par celle de Manuel Ronquille, son chemin à faire, et sa levée à arranger.

Nota—Les terres ci dessus décrites sont situées sur la rive droite du fleuve Mississipi.

Pour plus ample information des travaux à faire aux chemins et levées des terres ci-dessus décrites, les propriétaires sont priés de s'adresser à M. Eugène Dupré le syndic de la paroisse, au juge soussigné.

Paroisse de Plaquemines le 5 septembre 1837.
9 sept—9 G. LEONARD—Juge.

SUCCESSION COURCELLE—Vente par le Régistre des Testamens—Le vendredi vingt deux septembre 1837, à quatre heures P. M., rue Bourgogne, entre les rues Ste. Anne et Dumaine, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du six septembre 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour le compte de la succession de Félicité Cailleau Dupin, épouse décédée d'Achille Barthélemy Courcelle, les effets mobiliers dépendans de sa succession.
Conditions, comptant.
9 sept W. F. C. DUPLESSIS. Régistr des Testamens.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon. F. Canonge, agissant comme juge—No. 9876. Antoine Goutenoir ses créanciers. Il est ordonné par cette Cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire, ait lieu en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public, vendredi, 22me jour de septembre 1837, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et procéder à la nomination d'un syndic, comme il est demandé dans la pétition.
Par ordre de la Cour.
9 sept—3 ARMAND GUYOL, Dép. Gref.

JUMENT EPAVE

Condense à l'écurie située rue de l'Hôpital, entre les rues Bourbon et Royale. Cette jument est baie, très petite, à longue queue, et n'a aucune étampe ni marque quelconque. Si elle n'est pas réclamée dans dix jours de la date du présent avis, elle sera vendue le samedi 23 du courant par Mr. P. A. Guillotte, encanteur, conformément aux ordonnances de police.
9 sept—7

Banque des Citoyens de la Louisiane, Nouvelle Orléans, 4 sept. 1837.
LA Direction élira un Receveur lundi prochain, 11 du courant.
7 sept J. B. PERRAULT, Caissier.

Association Consolidée, des Cultivateurs de la Louisiane.
CHECKS à vue sur Mobile à un pour cent d'escompte.
1er août A. BAUDOUIN, Caissier.

LE DOCTEUR HOUGH a transporté son office au No. 86, rue du Canal, près de l'Eglise Episcopale. 7 sept—3m

CONSULAT MEXICAIN.
AVIS est par le présent donné aux négocians et autres personnes commerçant avec le Mexique, que la loi sur le nouveau tarif sera mise en force dans tous les ports de la République, le 18 du présent mois, et qu'ils auront à s'y conformer sous tous les points.
B. PRATS,
7 sept—6 Vice-Consul Mexicain.

BOIS DE CHAUFFAGE.—Une grande quantité de Bois de chauffage, à vendre au bassin Carondelet.
Bois de chêne.
Bois de frêne.
Bois de pin pour les ...
Briques du Lac.
Briques à feu.
Charbon de terre.
Charbon de bois.
Sable.
Coquilles. Chaux du Nord.
Ch. GUESNARD,
Promenade Carondelet, entre les rues Marais et Villeré. 7 sept—3

AVIS.—Toutes les personnes qui doivent à la succession de feu William S. Lyman, sont priées de payer sans délai à Mr. D S. Woodruff, curateur de la dite succession, à son magasin No. 61, rue de Chartres; et toutes celles qui ont des réclamations contre la dite succession devront les faire connaître à Mr. A. M. Buchanan, avocat, No. 20, Exchange Place. 7 sept—3

LES soussignés ont ce jour, formé une société pour le commerce d'épiceries, et des ventes par commissions. Les affaires seront conduites sous la raison de Puech et Duplessis. Ayant acheté le fond de magasin de Messrs G. W. Pritchard et Co. et pris la maison no. 28 rue de la Levée entre Bienville et Douane; ils offrent à vendre un grand assortiment de comestibles JAMES PUECH,
7 sept—1m EDWARD DUPLESSIS.

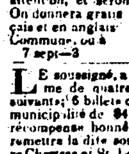

GRAINES DE JARDINAGE,
Fraîches qualités supérieures de Thorburn,

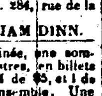

Reçues par le navire Vicksburg, un grand assortiment de Graines fraîches, de fleurs, de légumes et prairies, mises sous ma propre inspection, expressément pour la semence d'automne.

Les ordres venant des jardiniers, trafiquants de la campagne, habitants et autres, recevront toute mon attention, et seront remplis sous le plus bref délai. On donnera gratis le catalogue des graines, en français et en anglais. S'adresser au No. 284, rue de la Commune, ou à
7 sept—3 WILLIAM DINN.

LE soussigné, a perdu dans la matinée, une somme de quatre vingt quatre piastres, en billets suivants; 6 billets de banque de $10, 4 de $5, et 1 de municipalité de $4. Le tout roulé ensemble. Une récompense honnête sera donnée à la personne qui remettra la dite somme à Mr. Girardeau, encoignure Chartres et St. Louis.
7 sept—2 J. A. DUCOURNAU.

540 Boucauds de sucre, sur deux habitations, dont une est à une très petite distance de la ville, à vendre par
7 sept A. & Z. CAVELIER.

FROMAGE Américain, Amidon, &c—Reçu par le navire Vicksburg, de New-York.
20 boites et 30 demi-boîtes Tabac de Myers.
15 do Tabac de la marque Pelters.
10 pipes Genièvre de Hollande—25 barils Eau-de-vie américaine, 4me. preuve—45 do Rhum de Portland—55 do. Genièvre, marque de l'Ancre—5 surons Indigo Guatemala—1 caisse do. supérieur de Manille—100 caisses Pipes courtes—100 do. Amidon, marque Poland—100 do. Fromage américain, à vendre par
7 sept CARRIERE, DARAN & Co., rue St. Louis, Nos. 11 & 15.

DAME JEANNES—1900 Dame jeannes rondes, françaises, en débarquement du navire Concord, du Hâvre, à vendre par
7 sept CARRIERE, DARAN & Co, rue St. Louis. Nos. 11 & 15.

400 barils maïs, en magasin et à vendre par
7 sept R. GRONING & Co.

22 barils huile de palmachristi, à vendre par
7 sept R. GRONING & Co.

DOUBLONS Espagnols, à vendre par
7 sep R. GRONING & Co.

40,000 sacs en pièces, de 2 et 3 boisseaux, 12,000 sacs en toile, de 3 boisseaux, à vendre par
7 sept R. GRONING & Co.

CIGARES—50,000 cigares reçus et à vendre par ROBERT H. WHITE,
7 sept No. 31, rue Gravier.

PARFUMERIE DE CHOIX, etc.—En débarquement du navire paquebot Saratoga, de New York. Eau-de-Cologne en bouteilles de quarts, demi pintes et pintes avec et sans tressés, extraits assortis, huile de roses, de la Perse, savon pour les nids de roses, Kalydor, eau de miel de King, eau de Lavande aux mille fleurs, bouquet des dames de New York, orange de Portugal, lavande éthérée bouquet sémillant, extrait royal de fleurs, parfums de verveine, eau de toilette, eau de Lavande de King, pommade, essence pour mouchoirs, extrait de roses et Romarin, crème de roses, crème royale, bouquet de cour, Mignonette, et roulettes à ruban patentées, par mesure de yardes, à vendre par
POLLARD & GREEN,
7 sept nos. 29 et 53, rue de Chartres.

EN débarquement du navire Concord, du Hâvre.
150 caisses Chamberlin Poulet frère et fils.
160 paniers Champagne duc de Montebello.
1 caisse boites françaises.
1 do cannes plombées.
7 sept LATASTE & BRULATOUR, no. 17, rue St Louis.

PERDU—Le 5 du courant, un CHECK, sur la Banque Commerciale, de la somme de $1780 80 cts. tiré par MM. Luget & Amieung, No. 1182, daté du 4 septembre, en faveur des soussignés; le paiement en ayant été arrêté, ce check n'est d'aucune utilité qu'aux soussignés. Celui qui a pu l'avoir trouvé est prié de l'apporter au No. 24, rue de la Douane.
7 sept QUARLES & CO.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 7557. *Allen & Desblois*, contre *leurs créanciers*—Sur lecture et enregistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la Cour que toutes personnes y intéressées, aient à déduire sous dix jours de la publication du présent ordre, les raisons pour lesquelles le dit tableau de distribution ne serait pas homologué, les fonds distribués en conséquence et le syndic déchargé de toutes responsabilités à l'avenir.
Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier, Nlle. Orléans, 6 septembre, 1837. 7 sept—3 ARMAND GUYOL, dép. gref.

VACHES LAITIERES

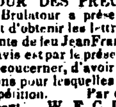

LE soussigné offre à vendre un grand nombre de vaches laitières, parmi lesquelles se trouvent d'excellentes laitières venant de pays étrangers, et acclimatées. On peut les voir à son jardin au faubourg Bouligny, elles ne seront pas disponibles séparément, si elles ne sont pas vendues d'ici au 16 septembre, elles seront alors vendues à l'encan chez M. P. A. Guillotte encanteur, faubourg Lafayette, rue Félicité, entre les rues du Camp et Magasins; la vente commencera à 8 heures du matin.
7 sept—5 JOHN M. BACH.

COUR DES PREUVES—Attendu que Ernest Brulatour a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jean François Labronche, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
2 sept W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

PLUSIEURS milliers de belles SANGSUES à vendre, rue du Quartier, No 26.
On trouvera constamment à L'ENTREPOT DE SANGSUES de la rue du Quartier, des sangsues à 25 sous pièce
24 août—5

DEMANDE—On a besoin à l'Asyle Poydras, de deux femmes, de moyen âge, bien recommandées, pour remplir les fonctions de couturière et gardienne d'enfants. On exigera de bonnes recommandations. S'adresser à Mme. Hunter, no. 439, rue Tchoupitoulas. 24 août—6

ON DEMANDE A LOUER—Une Servante de 10 à 15 ans. De bons gages seront donnés si elle a de bonnes dispositions. S'adresser à l'imprimerie de l'Abeille. 31 août—3

A VENDRE—Un beau moulin à scie à vapeur, maison de Maître etc. à 15 milles au dessus de la Nouvelle Orléans, sur la rive droite du Mississipi, la terre forme un triangle contenant dix sept arpens de superficie, ayant à peu près trois arpents et demi de face au fleuve.

AUSSI à vendre; 1,200 cordes de bois de première qualité venant d'être coupé en arrière de l'habitation de M. Lucien Labranche, à deux milles au dessus de Carrollton, sur la rive opposée. Le bois est livrable sur le bord du fleuve.

S'adresser à M. Théophile Fortier, sur la susdite habitation. 31 sept—1 m

GELEE de Groseille—Environ 20 douzaines en petites jarres de verre, en très bon état, à vendre par J. E. LOREILHE,
2 sept encoignure des rues Royale et Douane.

LE docteur T. GAILLARDET, médecin de la faculté de Paris, ancien élève des hôpitaux, membre de la société anatomique de Paris et de l'académie scientifique de l'île de Corse, a l'honneur de prévenir le public et ses connaissances qu'il s'occupera du traitement des maladies des dames, des hommes et des enfans, les accouchemens, et les opérations de grande et petite chirurgie.
Sa demeure est rue d'Orléans, près la rue Royale, maison de Mr. Vignié.
6 juillet—4 Th. GAILLARDET.

PROPRIETE DE GRANDE VALEUR.
A VENDRE—Cette propriété située à l'encoignure des rues Royale et Bienville, maintenant occupée par la Banque de la Cité. Le lot mesure 100 pieds à la rue Royale, sur 40 pieds à la rue Bienville (mesure française.) Pour les conditions, s'adresser au ... Banque de la Cité. 28 août.

BILLETS DE LA BANQUE DES ETATS UNIS, à vendre en sommes convenables aux demandes, par ROBINSON & CO.,
31 août No. 45, rue du Camp.

POUR MANCHESTER, (Yazoo) VICKSBURG, GRAND GULF, RODNEY, et NATCHEZ.
Le paquebot ... léger bateau à vapeur Bridgewater, capitaine Wright, attendu à chaque instant, sera prêt à recevoir du fret lundi matin; comme il a déjà une partie de son chargement engagé il partira mercredi 13 du courant, à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
9 sept HYDE & COMSTOCK. No. 52, rue du Camp.

POUR LA MOBILE ET LES PORTS INTERMEDIAIRES.
Le bateau à vapeur MERCHANT, capitaine Vincent, partira tous les samedis, pour la Mobile, et tous les mercredis, pour Pascagoula, après l'arrivée des chars de 7 heures. Il touchera aux wharfs intermédiaires pour débarquer et recevoir des passagers. S'adresser à
9 sept H. C. CAMMACK, 65, rue Gravier.

POUR St. LOUIS, ET ALTON, ET TOUS LES PORTS INTERMEDIAIRES.
Le bateau à vapeur CEYLON, capitaine Ramsey, partira pour les endroits ci dessus samedi prochain. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements. S'adresser à bord, ou à
5 sept—3 GODFREY, BLOSSMAN & CO.

Pour les ports des E.-Unis.

FRET POUR CHARLESTON.
UN chargement d'environ 280 barils, s'adresser à GEO. GREEN,
29 août 60, rue du Camp.

POUR NEW-YORK.
[Paquebot du 11 septembre.]
Le navire paquebot SARATOGA, capitaine A. H. Shumway, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à FRANKLIN, AMES & Co,
26 août No. 55, rue du Camp

Pour les ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL—Le navire Princess Victoria, capitaine Paul, partira dans cinq ou six jours. Pour passage, s'adresser à H. C. CAMMACK & Co.
5 sept no. 65 rue Gravier.

POUR LIVERPOOL—Le navire KENSINGTON, numéroté A1. tirant peu d'eau, commandé par le capitaine Curtis, partira mercredi 6 du courant. Le sac aux lettres sera enlevé de notre bureau à 5 heures de l'après midi.
5 sept BAILEY & ABBOTT, no. 14 rue Bienville.

POUR NANTES.
Le navire fin voilier SHANNON, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Stone, désire 150 balles de coton, ou cette valeur, pour compléter son chargement. Pour fret du reste ou passage, s'adresser à
2 septembre LEVI H. GALE.

Pour les Antilles et le Texas.

POUR MATAMOROS.
Le beau brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, Comet, capit. Dickinson, ayant partie de sa cargaison engagée, partira sans délai pour le port susdit. Pour fret ou passage, s'adresser
9 sept CUCULLU, LAPEYRE & Co

POUR MATAMORAS (passage seulement.) La belle goëlette fine voilière, CREOLE, capitaine Cormier, partira pour le port susdit, samedi 9 du courant. Pour passage, s'adresser à bord en face de la rue St. Louis. ou à
7 sep JOHN CROSBY, No. 38, rue du Camp.

POUR BRAZORIA (Texas)
La goëlette General DeKalb, maintenant mouillée à la passe Sud ouest, partira positivement dimanche prochain, 10 du courant, et peut recevoir dix passagers. S'adresser à J. G. ROWLAND,
7 sept No. 47, Vieille Levée.

POUR LA HAVANE.
La goëlette fine voilière BETHLEHEM, cap. Webster, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret du reste ou passage, s'adresser à bord ou à
24 août J. PRATS & fils.

Vendre. Louer ou Fréter.

A FRETER—Pour les ports des Antilles ou du Golfe du Mexique. La belle goëlette A. no. 1. Water Witch, capitaine Dupeirs. S'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co,
7 sept—5 rue Toulouse no. 19.

A FRETER.
Le brick EUROTAS, numéroté A. 1. et chevillé en cuivre, commandé par le capitaine Robens, doublé pour New York. La préférence sera accordée pour New York. S'adresser à R. GRONING & CO.
5 sept

A FRETER—Pour la Mobile ou Pensacola. La goëlette Congress, actuellement au nouveau bassin. Pour les conditions, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co.,
31 août rue Toulouse no. 19.

A LOUER.
Le Magasin No. 85, rue de la Commune; on en donnera possession immédiatement. S'adresser à T. & J. DUPLESSIS,
26 août—6 Exchange Place.

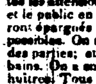

WHITE HALL.
EST-PASCAGOULA.

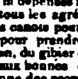

LES propriétaires de cet établissement avantageusement connu, ayant remplacé M. Elliot, qui le tenait ci-devant, sont en ce moment occupés à le mettre sur un pied propre à satisfaire les personnes les plus difficiles. Les familles peuvent recevoir toutes les attentions possibles; et ils informent leurs amis et le public en général que ni aucune dépense ni aucun soin ne sera épargné pour leur procurer tous les agrémens possibles. On aura en tout temps des canots pour faire des parties; et il y a des cabanes pour prendre des bains. On a en abondance, du poisson, du gibier et des huîtres. [illegible] ... disposition et à la libéralité bien reconnue des propriétaires, ... [illegible] ... cette délicieuse retraite.
Wm. DE FOREST HOLLY.
25 août—1m JACOB BAPTISTE.

DEMANDE d'une place comme commis dans un magasin de commission, par un jeune homme bien versé dans ce genre, qui pourrait donner de bonnes recommandations. S'adresser par écrit à l'adresse de J. M. boite de la poste, No. 794. 5 sept—3

UN Certificat de dépôt dans la Banque des Planteurs & Merchants de la Mobile, montant à $2194 12 cts., à vendre à la compagnie d'Assurance de l'Aigle. 2 sept—3

FARINE—500 barils farine fraîche superfine, sortant nouvellement des moulins de "Milton Mills," en débarquement du bateau à vapeur Livingston, et à vendre par HYDE & COMSTOCK,
2 sept—6 No. 52, rue du Camp.

PORC—300 barils porc prime, et P. O., en débarquement des bateaux à vapeur Livingston et Florida, et à vendre par HYDE & COMSTOCK,
2 sept No. 52, rue du Camp.

WHISKEY—300 barils Whiskey rectifié, en magasin et à vendre par HYDE & COMSTOCK.
2 sept No. 52, rue du Camp.

LES soussignés ont à dater de ce jour formé une société pour le commerce des marchandises sèches. Les affaires seront conduites sous la raison de Borderes & Co. Leur magasin est situé, rue de Chartres no. 85 entre Conti et Bienville.
AUGUSTE BORDERES.
P. CHAMAU.
2 sep—3 S. SAINT CYR.

LES acquéreurs à la vente faite le 15 juillet, dernier par J. Dutillet & Delery, encanteurs, des esclaves dépendants de la succession de Marie Marthe de Macarty, décédée, veuve François R. Cauthier de Montreuil, sont priés de passer au bureau de Mr. Félix Grima, notaire public, dans le plus court délai pour passer leur vente, attendu que Mr. G. Legardeur notaire, pardevant lequel ils devaient être passés, a donné sa démission sans avoir signé les dites ventes. TH. MONTREUIL, administrateur.
2 sept—4

IL a été perdu, dans l'après midi du 30 de ce mois, un portefeuille vert, contenant un billet de $5, et trois billets de 12 1/2 cents de municipalité; un billet de la somme de $105, et 83 1/3 souscrit par B. F. French, à l'ordre et endossé par Thos. B. Harper, daté du 11 septembre 1835, et dû le 9 février 1838, signé *Ne varietur* par M. Octave le Armas, not. pub.

Quiconque rapportera au bureau de M. Octave de Armas le billet seulement recevra une récompense de $5. Le public est prévenu de ne pas escompter le dit billet, le paiement en ayant été arrêté.
2 septembre—3 ZENON SAULET.

AVIS—Le soussigné prévient le public, qu'il a perdu en cette ville, hier, vendredi 1er. de septembre 1837, un billet, à 18 mois, de la somme de $303 75 souscrit le 1er de juillet 1837, par S. Blossman à l'ordre de Blossman, endossé par Fourchi, portant hypothèque sur un lot de terre situé au faubourg. Ste. Marie, paraphé ne varietur, par L. Féraud notaire public de cette ville. Il prie la personne qui aurait trouvé ce billet de le lui rapporter rue de l'Hôpital no. 84 où il demeure, ou de lui faire savoir où il peut l'aller chercher.
2 septembre—3 H. PERSAT.

AVIS—Perdu ou égaré, du 5 au 10 août, une traite de M. E. McLearn, sur James Reed & Co., et par eux acceptée, en faveur de Rous & Bassam, de la somme de $309, datée du 5 juillet dernier, et payable quatre mois et demi après date. Le paiement de la dite traite ayant été arrêté, celui entre les mains duquel elle sera tombée est prié de la laisser chez M. C. McMillen, avocat, No. 21, rue de la Douane, ou chez le soussigné à son chantier de navires, vis-à-vis du fleuve, sera généreusement récompensé.
En liquidation.
2 sept—3 JOSEPH RONZ.

VIN DE MALAGA—150 quarts de barriques, 50 barillets malaga doux, à vendre par ROBERT H. WHITE,
2 sept No. 34, rue Gravier.

SIROP DE LIMON—150 caisses, à vendre par ROBERT H. WHITE,
2 sept No 34, rue Gravier.

SUCCESSION DE MARY SLUYTER—Tous ceux qui ont des réclamations à faire contre la succession de Mary Sluyter décédé, les présenteront au soussigné, exécuteur testamentaire datif.
A SLOUGHTER,
31 août—3 Exécuteur datif.

RECU par le brick Everett, de Nantes:

36000	Briques à feu.
75000	Ardoises taillées, grandeurs assorties.
5000	Carreaux à four et pour appartement.
150	Barils Vinaigre.
20	Boucauts Ocre rouge et jaune en poudre
480	Douzaines Guignolet d'Angers.
40	Do. Vin mousseux, d'Angers.
30	Caisses Conserves de toutes espèces.
6	Harnasses Cages de toutes dimensions.
10	Caisses Balais Crin.
4	Caisses Brosses à souliers.
474	Grandes Corbeilles ovales pr. boulangers
48	Belles Paniers provisions assortis.
2	Boucauts Filets de pêche.
2	Boucauts Lignes assorties.
2	Pipes Eau-de-vie.
54	Paquets Feuillards à boucauts.
50	Paquets Echelas pour tonnelle.

A vendre par Ste Juette, rue Toulouse, entre Royale et Chartres, no. 34.
15 août—1m Ste. JUETTE.

AVIS—La société qui existait ci-devant sous la raison de Wilcox & Tooker, à la Nouvelle-Orléans, et de E. H. Tooker & CO, à New York, est dissoute à dater de ce jour, par consentement mutuel, toutes les dettes dues à la dite société tant à New York, qu'à la Nlle. Orléans, ou en d'autres endroits, devront être payées à Mr. Wells. ... de la ville de New York, qui a son agent, qui est la seule personne autorisée à recevoir les paiements.
JOHN B. WILLCOX,
Nlle. Orléans, le 29 août 1837. E. H. TOOKER.
31 août—1m

Banque de la Cité.
Nouvelle Orléans le 19 août 1837.
CETTE banque tire des checks à dater sur New York.
ROBT. J. PALFREY,
28 août caissier.

Ventes à l'Encan.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
LUNDI prochain, 18 du courant, il sera vendu au nouveau bassin, au pied de la rue Julie, à 4 heures de l'après midi, une goëlette de 16 tonneaux à peu près, qui dérive sur le lac, entre le rail road et le Bayou St. Jean, avec toutes ses voiles, grémens etc., comme elle se trouve maintenant au dit bassin, pour le compte de qui il appartiendra.
Pour plus amples informations, s'adresser aux soussignés, rue St. Louis no 20. 9 sept

PAR J. LECARPENTIER.
IL sera vendu, samedi, 9 du courant, à 5 heures précises de l'après midi, sur la nouvelle Levée, vis-à-vis la rue Julie,
Une quantité de vieilles voiles, de vieux cuivre, appartenant à la goëlette Cléopatre.
Conditions, comptant. 9 sept

PAR J. LE CARPENTIER.
IL sera vendu, samedi 9 septembre 1837 à 11 heures A. M., à son magasin d'encan:
18 barriques huile de baleine clarifiée, en débarquement du navire Saratoga. 9 sept

BOIS DE CONSTRUCTION, A L'ENCAN.
IL sera vendu, par le juge Dagué, samedi 16 septembre, à 4 heures et demie, au moulin à scie de MM. D. H. Twogood & Co., faubourg Delassize, une grande quantité de bois de cyprès en lots convenables aux acquéreurs.
Conditions: au-dessous de $100, comptant, de 100 à $300, à 60 jours, et au-dessus de $300 à 90 jours, en billets endossés à satisfaction. 7 sept—5

PAR JOS. LECARPENTIER.
IL sera vendu, samedi 9 septembre 1837, à 10 heures précises du matin, à son magasin d'encan, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra,
Plusieurs Balles couvertes, importées et avariées à bord du brick Bon-Père, capitaine Clegg, venant de Cette. 5 sept

PAR HEWLETT & CENAS.
VENTE PAR LE SYNDIC.
IL sera vendu mercredi, 27 septembre prochain, à midi, à la bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, daté du 19 août 1837, et sous la surveillance du syndic, les esclaves suivans, abandonnés par Harvey B. Skeels & Skeels & Goewiller à leurs créanciers.
La négresse AIME', âgée d'environ 26 ans; Aimée est bonne cuisinière et domestique de maison.
Conditions comptant. 29 août—14

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de syndics.
IL sera vendu, le mercredi 13 septembre prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St.-Louis, les esclaves suivans, abandonnés par J. W. Swain à ses créanciers.
Le nègre Henry, âgé d'environ 25 ans.
La négresse Rosine, âgée d'environ ans et son enfant.
Conditions: six et neuf mois de crédit pour billets endossés à la satisfaction des vendeurs, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 22 août—15

PAR BACH & CALHOUN.
IL sera vendu samedi, 9 septembre prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres;
La goëlette MINERVA, avec ses agrès, apparaux et ameublemens, telle qu'elle est amarrée en face de la ville, de l'autre bord, abandonnée par F Lacroix à ses créanciers.
Conditions: 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction. 8 août—15

Mairie de la Nouvelle Orléans.
LE prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $11 50 cents par baril, d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine [à partir de lundi 4 courant,] 26 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser vingt-cinq pour cent en sus, c'est-à-dire 25 onces.
2 sept D. PRIEUR, maire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.
CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la première municipalité, avis est donné que, jusqu'au vendredi 15 septembre prochain, il sera reçu au bureau de la mairie, des propositions cachetées pour l'entreprise des réparations à faire au pavé des rues et des banquettes et l'entretien qu'il nécessite dans les limites de la dite municipalité, conformément aux ordonnances relatives à cet objet.
Le 26 août 1837.
26 août D. PRIEUR, maire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.
CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la première municipalité, avis est donné que, samedi, 9 septembre prochain, à midi, au bureau de la mairie la fourniture des bois de construction nécessaires aux travaux de la dite municipalité, jusqu'au 31 décembre prochain, sera adjugée au rabais.
Le 30 août 1837. 31 août D. PRIEUR, maire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.
CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la première municipalité, avis est donné que, samedi, 9 septembre prochain, dans le premier district de la dite municipalité, il sera procédé à l'élection d'un aldermen, en remplacement de Mr. J. R. Stringer, démissionnaire. La dite élection aura lieu au café de Richardson, rue Conti, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après midi. Seront nommés juges-inspecteurs, MMessrs Bertus, Henry Leanumont, greffier, Mr. Arthur E. Pilié. Le 30 août 1837.
31 août D. PRIEUR, maire.

AVIS—M. Louis Amable Charbonnet ayant vendu l'intérêt qu'il avait dans la maison de commerce connue sous le nom commercial de Livaudais Charbonnet, les soussignés continueront comme par le passé et sous la même raison, le même genre d'affaires.
P. E. D. LIVAUDAIS.
J. B. CHARBONNET.
5 sept—3 L. LEBEAU.

VIN DE MADERE—25 barils vin de madère, à vendre par LEBLANC & HAYDEL,
5 sept 20, rue Toulouse.

SUCRE—300 boucauds sucre sur habitation, à vendre par LEBLANC & HAYDEL,
5 sept 20, rue Toulouse.

MELASSE—15,000 gallons melasse, sur habitation, à vendre par LEBLANC & HAYDEL,
5 sept 20, rue Toulouse.

CHARRETTES, DRAYS etc—Charrettes légères et lourdes, Drays, brouettes et Brouettes à ordures, en main, et à vendre par J. M. MAYNARD,
5 sept—1m no. 26 rue Poydras.

Doublons Mexicains, et espèces, à vendre par J. M. CABALLERO,
5 sept no. 80 rue St. Louis.

Café et cigares—600 sacs café vert de la Havane; 80,000 cigares de la Havane; 60,000 do. (Régalia) à vendre par J. M. CABALLERO,
5 sept no. 80 rue St. Louis.

Doublons mexicains, à vendre par J. ROBERTS & Co.,
5 sept 47, rue Bienville.

Café-cigares etc.—86 sacs bon café de la Havane, 320 milliers cigares Regalia et Trabuco, 20 barils whiskey de Monongahela, vin de vieux Sherry en demi pipes, et Champagne, à vendre par J. ROBERTS & Co.,
5 sept 47, rue Bienville.

CORDES—Un petit lot de rouleaux de cordes, en magasin, pour clore une consignation. A vendre par GRIVOT & PAIGE,
5 sept no 12 rue Poydras.

MAIS—300 sacs maïs de première qualité, à vendre par GRIVOT & PAIGE,
5 sept no. 12 rue Poydras.

Pommes sèches—Quelques barils de pommes sèches, à vendre par GRIVOT & PAIGE,
5 sept no. 12 rue Poydras.

Whiskey de Monongahela—Un assortiment constant de cet article, à vendre par GRIVOT & PAIGE,
5 sept no. 12 rue Poydras.

HUILE DE PALMACHRISTI—10 barils huile en magasin et à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON,
5 sept No. 17, rue des Magasins.

BEURRE—75 barillets beurre frais des Illinois, reçus et à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON,
5 sept No. 17, rue des Magasins.

EAU-DE-VIE DE BORDEAUX—10 demi pipes, 15 do quarts, à vendre par ROBERT H. WHITE,
5 sept No. 34, rue Gravier.

DEUX Chaudières en cuivre—Convenables pour une sucrerie ou pour confiserie, à vendre chez J. E. LOREILHE,
2 sept encoignure des rues Royale et Douane.

RECU par le Concord, et à vendre par les soussignés, un assortiment de Porcelaine, et trente paniers Eau de Seltz. V. & O. VIGNAUD,
2 sept rue de Chartres, No. 49.

SANGSUES—Plusieurs milliers de très grosses Sangsues de première qualité, à vendre à des prix modérés, en gros et en détail, à la pharmacie de A. A. PEYCHAUD,
2 sept rue Royale, No. 123.

Indiennes françaises Draps et Casimires de. Convenables pour les marchés Mexicains et la consommation locale, à vendre chez FRED. CHEVREMONT,
2 sep. Exchange Alley, entre Conti et Bienville.

AVISO—El abajo firmado hara pagos adelantados sobre producciones consignadas à la Habana à sus correspondientes. J. E. SUMNER,
29 de agosto—1m No. 35, calle de Camp.

RESINE—300 barils reçus et à vendre par ROBERT H. WHITE,
2 sept No. 34, rue Gravier.

AVIS.
LE Dr. HUET, de Paris, (rue Bourbon No. 11, près celle du Canal) guérit dans un court délai, toutes les maladies *Vénériennes*, nouvelles et invétérées par une méthode nouvelle, prompte, sûre et facile à suivre sans employer ni mercure, ni copahu, ni tisanne, et le prix est très modéré. Consultations depuis 6 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir.
29 août—6m

AVIS.
LES propriétaires de l'habitation ci-devant Holliday, sont requis en vertu des articles 10 et 12 des règlemens de police de la paroisse de Jefferson, d'avoir à faire les réparations suivantes, à la Levée qui se trouve en face de leur propriété, savoir:

1o. La portion de levée qui se trouve à la limite supérieure de la dite habitation et qui a déjà été palissadée, devra être palissadée en neuf comme suit: depuis le platin qui est en pied de la dite levée, jusqu'à la hauteur de sa crête avec de bons pieux bien joints et bien enfoncés dans le platin et assujettis par le haut à une pièce de bois assez forte: et l'espace entre la palissade et la levée devra être comblé avec de bonnes fascines de branchages, de lataniers, ou de branchages.

2o. La portion à partir de la limite supérieure de la partie réservée par Mr. Holiday, de la même habitation qui est aussi palissadée; devra être palissadée en neuf et de la même manière que ci-dessus.

Ces réparations devront être commencées dans les dix jours qui suivront la date du présent avis et finies au premier novembre prochain, autrement elles seront vendues au rabais pour le compte des propriétaires. R. BEAUVAIS, syndic.
5 sept—4 Paroisse Jefferson, le 1er. sept 1837.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse Jefferson—Cour des Preuves—Succession de J. F. Manning—Samedi, le 30 septembre prochain, à midi, je vendrai à l'arcade de Banks à la Nouvelle-Orléans, et au conformément à un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la dite paroisse, rendu le ... et aux délibérations d'une assemblée de famille ... la ... succession, le bateau à vapeur Rodney.
Ses fournitures, tel qu'il se poursuit et comporte. Le dit bateau se trouve maintenant en face de la Ste. Marie, ville de Lafayette en cette paroisse.
Les conditions de la vente sont ... [illegible] ... en billets endossés à la satisfaction du curateur, ... F. DUGUE, Juge.

EAU-DE-VIE ESPAGNOLE—100 barils Eau-de-vie Espagnole, 60 pipes Vin rouge, 36 barils Vin blanc, Manne Amandes, 100 livres Safran et 4 caisses Eventails, en débarquement du brick Elisa, de Gibraltar, à vendre par J. PRATS & fils.
17 sept.